

1978. Depuis, de moins en moins de jeunes s'inscrivent à des stages de formation parce que les taux de natalité ont baissé.

(20) L'entreprise et l'école de formation professionnelle dispensent la formation en collaboration.

(21) Il y a 220 à 225 métiers dont on peut faire l'apprentissage dans l'industrie et la durée moyenne de la formation est de 3 ans (au moins 2 ans et au plus 4 ans).

(22) Un contrat est conclu entre l'entreprise, l'apprenti et ses parents.

(23) Les apprentis touchent un salaire égal au cinquième de celui d'un travailleur qualifié. À la fin de la formation, il augmente pour atteindre les 2/3 de ce salaire. La rémunération versée au cours du stage peut être inférieure au salaire minimum. La majorité des apprentis vivent chez leurs parents.

(24) Les apprentis reçoivent des indemnités de déplacement et passent une journée par semaine à l'école et 4 jours au travail. Ceux qui vivent dans les régions rurales fréquentent l'école pendant 2 mois et travaillent pendant 9 mois (avec 1 mois de vacances).

(25) Pour relever le niveau d'instruction, les syndicats veulent que les apprentis fréquentent l'école 2 jours par semaine sans que le salaire qu'ils touchent ne diminue.

(26) La Chambre de commerce estime que le milieu de travail permet d'apprendre par la pratique et de développer sa sociabilité, ce qui est important, et il donne de meilleurs résultats que l'enseignement de classe.

(27) Le programme d'études de l'enseignement combiné à une formation dans l'industrie est réduit au minimum et est établi par le ministère fédéral des Affaires économiques. Les entreprises doivent se conformer à la loi et aux règlements sur la formation professionnelle qui énoncent les lignes directrices concernant les normes de formation (comme en Allemagne).

(28) Le programme d'études des écoles de formation professionnelle est établi par le ministère fédéral de l'Éducation. Les partenaires sociaux peuvent se prononcer sur sa teneur.

(29) Ces deux programmes d'études sont les mêmes partout en Autriche.

(30) À la fin du stage d'apprentissage, plus de 90% des apprentis subissent un examen pratique et technique qui est supervisé par un jury formé de représentants patronaux et syndicaux et de représentants de la Chambre de commerce. Les professeurs ne participent pas au processus d'évaluation.

(31) La partie théorique de l'examen n'est subie que par les apprentis qui ont échoué leur cours de formation professionnelle à temps partiel.

(32) Il n'y a pas d'examen final pour la formation suivie à l'école de formation professionnelle.

(33) Les syndicats soutiennent que très peu de petites entreprises peuvent offrir une formation. Selon eux, elle doit être dispensée par les grandes entreprises qui ont plus de ressources et être financée par un fonds auquel devraient souscrire toutes les entreprises.

(34) À l'heure actuelle, les écoles sont subventionnées par l'État. Les entreprises financent elles-mêmes la formation qu'elles offrent.

(35) La Chambre de commerce estime que les pouvoirs sont déjà trop centralisés et qu'un fonds central ne ferait qu'accentuer cette tendance.

(36) De plus, les entreprises offrent une formation en fonction des besoins du marché du travail. Si on créait un fonds administré par l'État, la formation serait moins conforme aux besoins du marché.

(37) Le taux de chômage varie beaucoup d'une région à l'autre de l'Autriche. On n'a pas réussi à accroître la mobilité des travailleurs. On donne des subventions à l'emploi aux entreprises dans les régions défavorisées. Une fois que leurs subventions sont épuisées, les entreprises vont s'installer ailleurs. Les jeunes apprentis recherchent les entreprises qui offrent une formation et des perspectives d'emploi. C'est une forme d'incitation à la mobilité.

**Entrevue avec M. Pribich
ITT en Autriche
Vienne, Autriche
Le 4 février 1987**

(1) L'administration de la formation relève des Chambres de commerce.

(2) Le ministère fédéral des Affaires économiques s'occupe de la formation acquise surtout dans les